

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 24/02/2015	Dossier complet le 24/02/2015	N° d'enregistrement F-091-15-C-009

1. Intitulé du projet

Défrichement de 6.57 ha sur la commune de Montbrun

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichement d'une superficie de 6.57 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 6.57 ha de parcelles d'accrus naturels de pins
sylvestres et noirs

4.2 Objectifs du projet

Réouverture du milieu pour faciliter la circulation des animaux et augmenter la surface pastorale des parcelles pour les agriculteurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé entre 2015 et 2016.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	6.57 ha
Superficie du massif	+ de 100 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. ___° ___' ___" ___	Lat. ___° ___' ___" ___
Chazoulèdes 48210 Montbrun	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :		
	Point de départ :	Long. ___° ___' ___" ___	Lat. ___° ___' ___" ___
	Point d'arrivée :	Long. ___° ___' ___" ___	Lat. ___° ___' ___" ___
	Communes traversées :	Montbrun	
		RGF 93	740268,6357652

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles sont occupées par un accru naturel de pins sylvestres et de Pins noirs et elles sont pâturées en partie à l'heure actuelle.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Type 2 : Causse Méjean
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de montagne : Lozère
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé : Gorges du Tarn et de la Jonte
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS : Gorges du Tarn et de la Jonte
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	UNESCO : Causses et Cévennes

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, consommation d'espace forestier au profit de l'espace agricole
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gain de surface fourragère pour l'éleveur

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être exempté d'études d'impact car :

- Il s'agit principalement d'accrus naturels
- Il répond aux enjeux du classement UNESCO
- Il permettra de consolider l'installation de deux jeunes agriculteurs

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<p>Annexes jointes au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte des différentes zones de travaux - Dossier de présentation du projet dans sa globalité et des différents types de travaux qui seront effectués sur la zone. - Carte des zones concernées par les défrichement - Photos des différents sites

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Montbrun

le, 5 Janvier 2015

Signature


Jean-Luc Pichet, Adjoint

République française
Département de la Lozère

Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Montbrun

Séance du dimanche 08 février 2015

Date de la convocation: 28/01/2015

Membres en exercice: 7

Présents : 7

Votants: 7

L'on deux mille quinze et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Régine GERBAIL

Présents : Régine GERBAIL, Jean-Juc MICHEL, Serge MAURIN, Isabelle PASCAL, Didier VERNHET, Christian MALHOMME, Flore CAVALLINI

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Isabelle PASCAL

Objet: - Demande d'application du régime forestier à des parcelles boisées -
DE 2015 002

En l'absence de commission syndicale pour la section de Montbrun Cros Garnon, Madame le maire expose au conseil au conseil municipal la situation des parcelles listées ci-dessous, sises sur le territoire communal de Montbrun et propriétés des habitants de la section de Montbrun Cros Garnon.

S'agissant de terrains déjà boisés, la consultation des membres de la section n'est pas obligatoire.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- confirme la demande d'application du régime forestier aux parcelles et parties de parcelles suivantes :

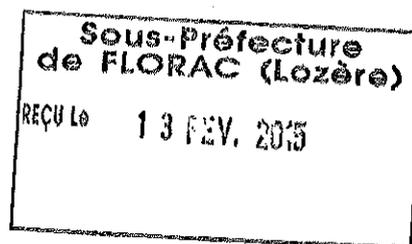
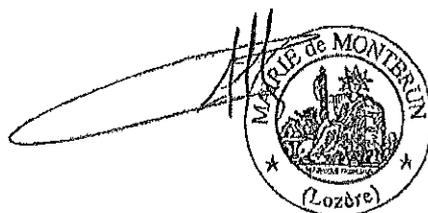
Section	N° de parcelle cadastrale	Lieu dit	Surface totale	Surface à soumettre au régime forestier
B	315p	Lous Plos	88 ha 02 a 50 ca	3 ha 94 a 00 ca
C	170p	Combechave	51 ha 83 a 90 ca	17 ha 87 a 00 ca
C	396	Pouzarone	4 ha 07 a 00 ca	4 ha 07 a 00 ca
			Total	25 ha 88 a 00 ca

- approuve cet exposé,
- demande à l'office national des forêts, agence de Lozère, d'établir le dossier de demande de bénéfice du régime forestier sur ces surfaces,

- donne tous pouvoirs à Madame le maire pour signer les documents se rapportant au présent projet.

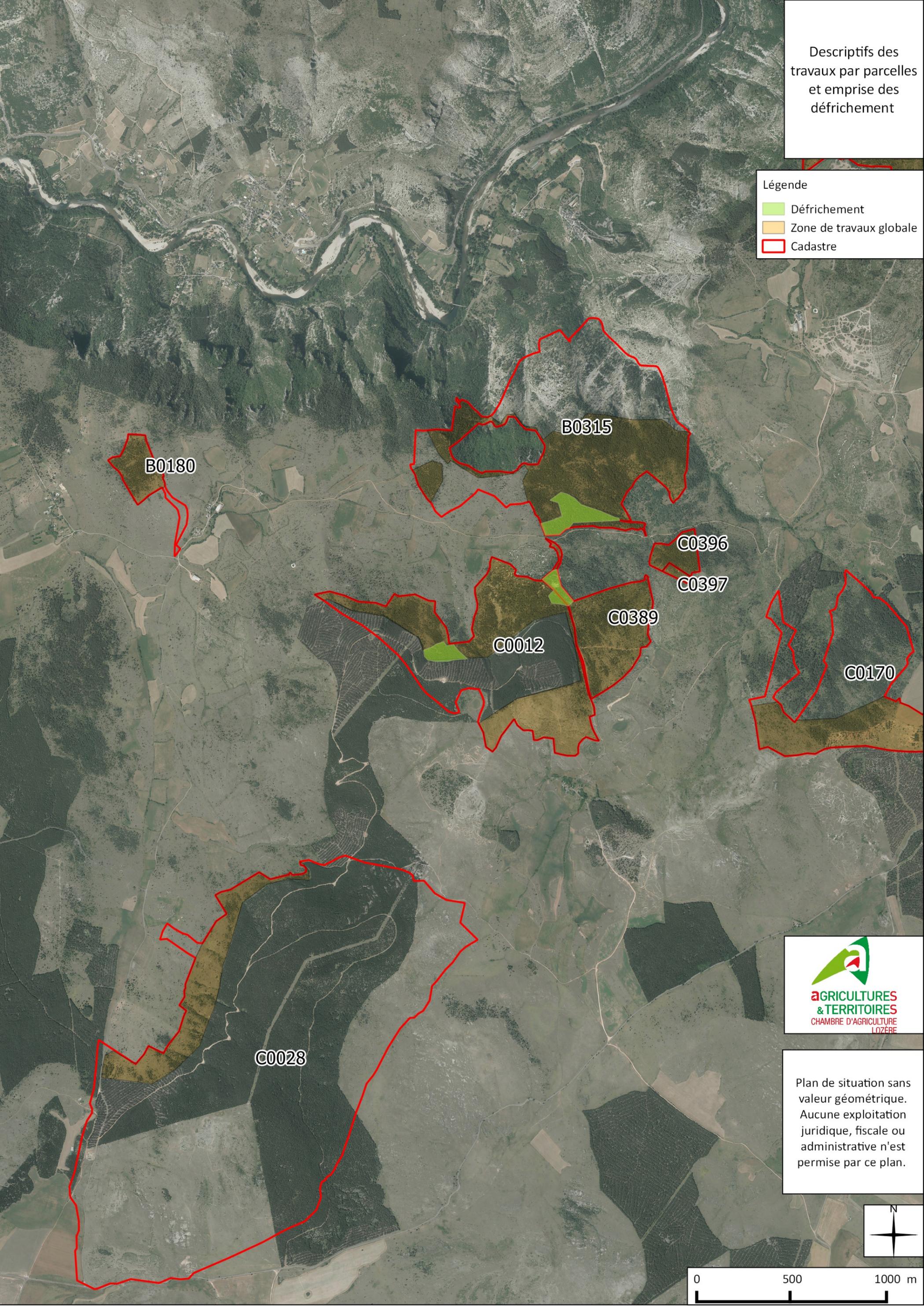
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Régine Gerball
Pour le faire respects
L'Adjoint délégué



Descriptifs des travaux par parcelles et emprise des défrichement

- Légende
- Défrichement
 - Zone de travaux globale
 - Cadastre



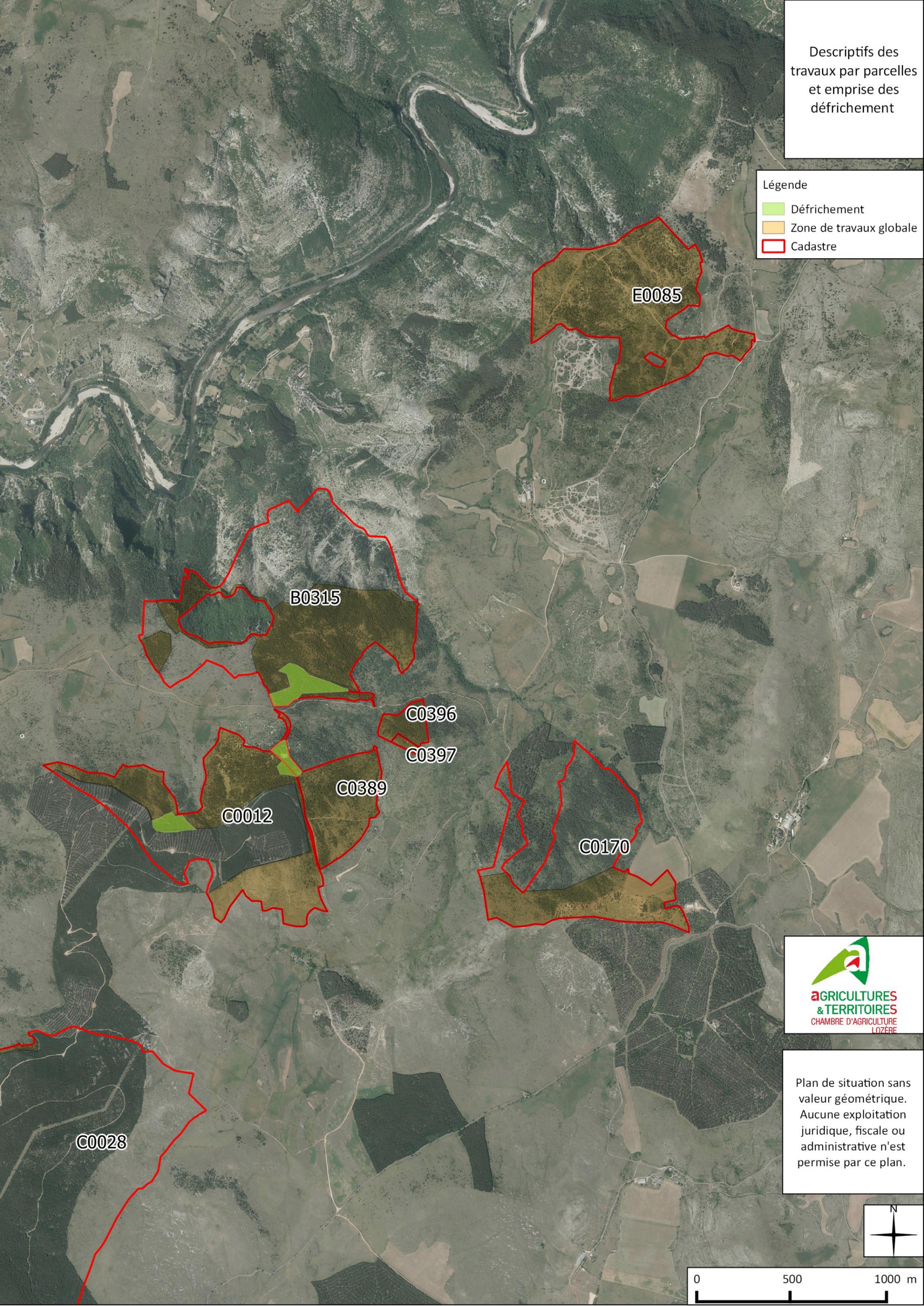
Plan de situation sans valeur géométrique. Aucune exploitation juridique, fiscale ou administrative n'est permise par ce plan.



Descriptifs des travaux par parcelles et emprise des défrichement

Légende

-  Défrichement
-  Zone de travaux globale
-  Cadastre



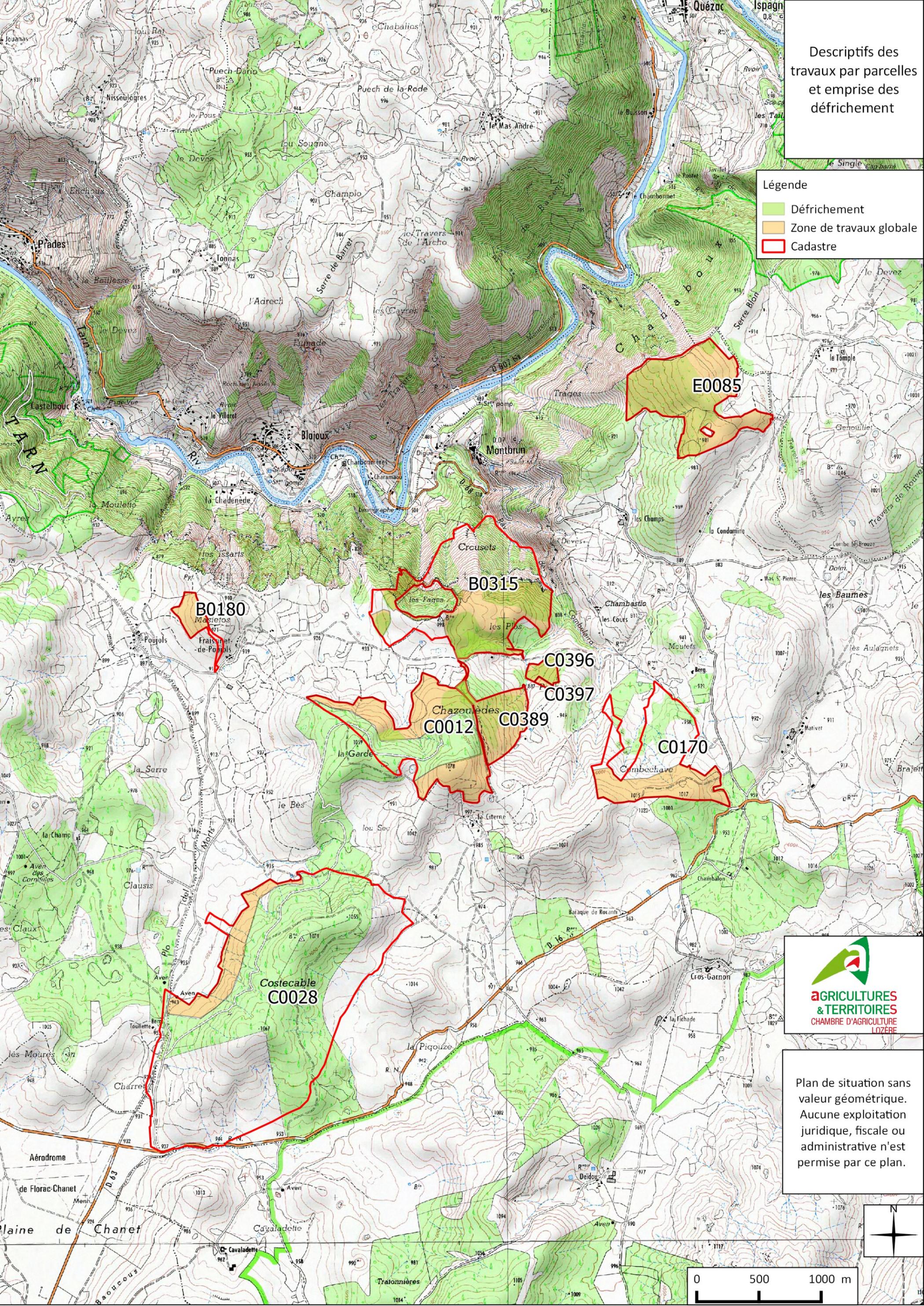
Plan de situation sans valeur géométrique. Aucune exploitation juridique, fiscale ou administrative n'est permise par ce plan.



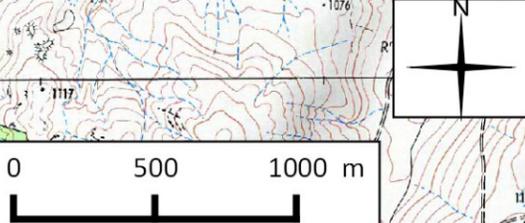
Descriptifs des travaux par parcelles et emprise des défrichement

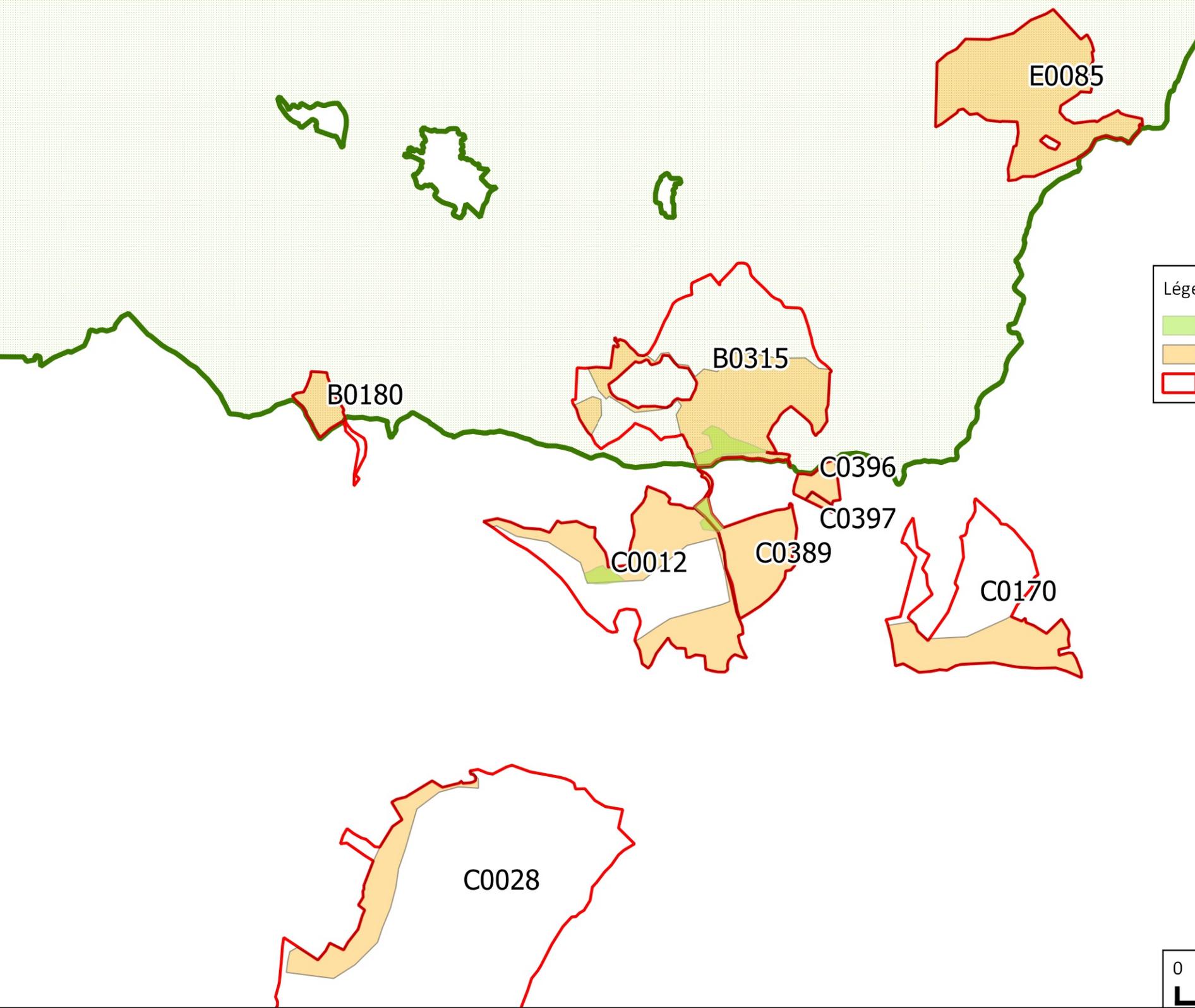
Légende

- Défrichement
- Zone de travaux globale
- Cadastre



Plan de situation sans valeur géométrique. Aucune exploitation juridique, fiscale ou administrative n'est permise par ce plan.





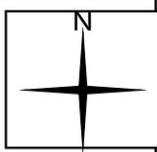
Descriptifs des travaux par parcelles et emprise des défrichement

Légende

- Défrichement
- Zone de travaux globale
- Cadastre



Plan de situation sans valeur géométrique. Aucune exploitation juridique, fiscale ou administrative n'est permise par ce plan.



Présentation du projet de la commune de Montbrun et présentation des différents travaux.

La commune de Montbrun, souhaitant améliorer les sectionnaux exploités par des agriculteurs, s'est tournée vers la Chambre d'Agriculture de la Lozère, la coopérative « la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise », l'ASTAF et l'OIER-SUAMME pour mener à bien ces projets. Suite à une série de diagnostics forestiers et pastoraux et plusieurs réunions, des travaux ont été décidés. Ils sont de plusieurs natures :

- Du défrichement (au sens du code forestier) : c'est à dire des coupes à blancs pour rouvrir des parcours pour les brebis
- Du gyrobroyage pour intervenir en complément du pâturage sur certaines végétations particulièrement difficile à maîtriser par le simple pâturage, comme les essaimages de résineux
- De la pose de clôture pour aménager des parcs de plus petite taille, mieux adaptés à la taille des troupeaux présents sur les exploitations De la création de point d'eaux

Avant de lancer ces travaux, diverses autorisations administratives étaient requises, dont des autorisations de défrichement au sens du code forestier. La carte « Travaux projet Montbrun » reprend tous ces éléments que nous allons voir dans le détail.

Le projet a évolué depuis la dernière demande suite à la soumission au Régime Forestier de certains terrains sectionaux faisant partis de l'ancienne demande de défrichement.

La carte se compose de quatre couches :

- **Couche « Cadastre »** : elle correspond aux parcelles cadastrales sectionales qui vont faire l'objet de tout ou partie des travaux cités plus haut.
- **Couche « Site classé »** : elle délimite le site classé
- **Couche « Zone de travaux globale »** : elle délimite à l'intérieur des parcelles cadastrales les zones qui vont faire l'objet des travaux cités plus haut.
- **Couche « Défrichement »** : elle correspond aux zones qui vont être défrichées (6.57 ha au total) et pour lesquelles une autorisation de défrichement au titre du code forestier est requise. C'est sur cette surface que porte la demande d'examen au cas par cas.

Il y a 3.63 hectares à défricher dans le périmètre du site classé et 2.94 hectares en dehors de cette zone.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif qui nous a été aimablement fournit par la DDT de Lozère.

**Tableau récapitulatif des décisions requises
au titre du code forestier et du code de l'environnement**

	Dans le site classé des Gorges du Tarn	Hors du site classé des Gorges du Tarn	Total
Surfaces boisées à défricher* relevant d'une autorisation de défrichement conformément à l'article L. 341-1 du code forestier	3.63 ha <i>Demande d'examen au cas par cas nécessaire (décision rendue par le CGEDD)</i>	2.94 ha <i>Demande d'examen au cas par cas nécessaire (décision rendue par le CGEDD)</i>	6.57 ha
Surfaces devant faire l'objet de travaux d'aménagement (dont travaux de défrichement sur certaines parties)	107 ha (dont 3.63 ha à défricher) <i>Travaux conditionnés à :</i> <i>- évaluation des incidences Natura 2000</i> <i>- autorisation du ministre de l'écologie après avis de la CDNPS</i>	104 ha (dont 2.94 ha à défricher)	211 ha

* s'agissant de surfaces relevant du régime forestier en vertu de l'article L. 211-1 du code forestier, la DDT a chargé l'ONF d'établir une expertise forestière des peuplements concernés en vue de déterminer s'ils étaient susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière

Moyens mis en œuvre pour lutter contre la fermeture des milieux :

Les systèmes d'exploitation, en zone méditerranéenne, ou comme ici, en zone de montagne méditerranéenne, utilisent des "parcours" c'est à dire des espaces valorisables uniquement par le pâturage des herbivores, ovins ou bovins (également caprins mais ce projet n'est pas concerné par ce type d'élevage).

Cette pratique est ancestrale, la valorisation par les troupeaux a longtemps été faite grâce au gardiennage : un berger conduit le troupeau sur les végétations à mettre en valeur au cours d'un circuit qui tient compte de la diversité de la ressource à consommer. Il est important de noter que les végétations consommées par les herbivores domestiques ne se limitent pas aux espèces herbacées. Certaines espèces ligneuses sont consommées pour leurs feuilles, leurs tiges et/ou leurs fruits. Cette consommation peut nécessiter un apprentissage des jeunes animaux du troupeau, qui a lieu en accompagnant le reste du troupeau le plus tôt possible.

Par manque et cherté de main d'œuvre, la pratique du gardiennage est tombée en désuétude particulièrement sur les espaces faciles à clôturer, comme les plateaux caussenards qui nous intéressent ici.

Une particularité et une difficulté pour la mise en valeur de ces surfaces pastorales, est leur productivité très variable d'une année sur l'autre. Elle peut aller du simple au double ce qui nécessite une grande technicité de la part des éleveurs.

Les éleveurs concernés par ce projet ont cette technicité acquise et transmise de génération en génération et des animaux adaptés à la valorisation des parcours plus ou moins embroussaillés, la présence de ligneux faisant partie des végétations spontanément présentes sur ces parcours.

Par ailleurs, depuis 15 à 20 ans, les éleveurs se trouvent confrontés au changement climatique qui se traduit soit par des épisodes de sécheresse très prononcée, soit par des gelées tardives ou particulièrement précoces à l'automne. Tous ces épisodes climatiques exceptionnellement intenses induisent une limitation de la biomasse produite sur les surfaces en herbe, dont les parcours.

Pour conserver la possibilité de mobiliser de la ressource alimentaire pour les troupeaux à partir des parcours, les éleveurs cherchent soit à créer une diversité de ressource pastorale : une végétation qui va pousser et être intéressante pour le troupeau en décalage avec ce qui existe déjà sur le territoire de leur exploitation. Soit ils cherchent à augmenter une quantité de ressource alimentaire pour palier la baisse de biomasse.

Dans ce projet les éleveurs souhaitent créer des surfaces de parcours en sous-bois qui leur permettront de produire une ressource valorisable en cas de forte sécheresse et plutôt en été. Ils ont également besoin de produire de la ressource à des moments clefs pour les troupeaux notamment le printemps et l'automne, ou de mieux mobiliser les parcours à ces saisons pour éviter d'utiliser la ressource présente sur les surfaces récoltables. Pour cela ils ont besoin de créer des milieux plus ouverts.

Dans un cas comme dans l'autre, on parle de redéploiement pastoral.

Les 6.57 ha de défrichement au sens du code forestier, du projet de Montbrun se situent dans cette logique de redéploiement pastoral. Ils correspondent à un besoin des éleveurs pour améliorer leur autonomie fourragère à des saisons où :

- l'aléa climatique peut être fort, ou bien,
- la ressource alimentaire est trop faible aujourd'hui pour les besoins du troupeau.

Le diagnostic pastoral de ces surfaces permet d'évaluer ces besoins. Il est assorti de recommandations de gestion pour optimiser la mise en valeur des parcs de pâturage améliorés ou créés par l'enlèvement des bois.

Ces recommandations de gestion peuvent porter, selon les parcelles concernées et leur situation dans le calendrier de pâturage, sur la saison d'utilisation, la taille des parcs, les travaux complémentaires au pâturage à réaliser et/ ou les équipements à aménager.

Plusieurs redéploiements sont également liés à une installation récente ou imminente sur les surfaces que la commune de Montbrun souhaite défricher.

Qu'il s'agisse d'installation ou de redéploiement pastoral pour augmenter la part de ressource alimentaire issue des parcours dans l'alimentation totale des troupeaux des exploitations en place ; ces travaux s'inscrivent dans la durée puisqu'ils correspondent à des besoins dont la tendance

s'accentuera certainement dans les années à venir : limiter les effets liés au changement climatique ou limiter le coût alimentaire pour les troupeaux.

Biodiversité et ouverture du milieu

Aujourd'hui les milieux sur cette partie du Causse se ferment progressivement et il peut y avoir certaines conséquences pour la biodiversité.

« Un milieu ouvert est un milieu à dominante herbacée défini par un taux de recouvrement au sol de la végétation ligneuse inférieur à 25 %. La déprise agricole, et particulièrement celle du pâturage conduit à des modifications paysagères. La suppression de la pression exercée par les troupeaux de moutons et de brebis mène à la colonisation des milieux ouverts, d'abord par les broussailles, puis par les pins, pour arriver à leur fermeture complète. Cette fermeture des milieux a différents impacts, tant au niveau écologique et économique que sociologique. »

Les impacts écologiques sont :

- **Appauvrissement de la diversité biologique par suite de l'homogénéisation des écosystèmes.**
- **Diminution du nombre d'espèces de plantes par étouffement.**
- **Diminution de la diversité faunique et entomofaunique par suite de la disparition de leur habitat.**
- **Augmentation des risques de feu, et facilitation de leur extension via les couloirs embroussaillés. »**

Source : <http://www.conservation-nature.fr/article3.php?id=99>

La réouverture de ces milieux et leur recolonisation par les animaux ne pourra donc avoir qu'un impact bénéfique sur l'environnement.

Travaux de défrichement et coupe de bois :

Les travaux de coupe de bois se feront sur la période 2015 – 2016 si l'autorisation de défrichement est accordée. Les rémanents pourront, ou non, rester sur les parcelles suivant l'acheteur de bois. La mise en vente n'ayant pas encore eu lieu faute d'autorisation il est difficile de connaître l'acheteur qui proposera le meilleur prix. Et par extension, celui qui fera les coupes de bois. Il n'y aura pas de dessouchage puisque la destination des parcelles est la pâture.

Les travaux se feront à une période où le sol est portant et permet de ne pas abîmer celui-ci, ni celui des pistes environnantes.

Le conseil municipal de Montbrun a décidé de demander le bénéfice du régime forestier sur des parties boisées identifiées par l'ONF comme étant susceptibles de gestion. Il s'agit, soit de terrain pentus difficilement valorisables par l'agriculture, soit de peuplements forestiers parmi les plus âgés, soit de la zone située autour d'un site de nidification du Circaète Jean-le-Blanc signalée par le parc national des Cévennes.